



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'enfance

Question écrite n° 64627

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'opportunité de créer un parlement européen des enfants. Depuis plusieurs années, l'Assemblée nationale peut se féliciter d'accueillir durant une journée le parlement des enfants. Cette journée pédagogique a pour objectif de faire connaître aux enfants le fonctionnement des institutions démocratiques françaises, et la nécessité du dialogue pour prendre les décisions d'intérêt général. À l'heure où la construction européenne est plus que jamais au cœur de nos préoccupations, et que l'on souhaite que l'Europe ait une véritable identité pour les peuples, la création d'un parlement européen des enfants sur le modèle français semblerait être un vecteur de communication pour les jeunes générations. Cette manifestation permettrait de réunir des jeunes venus de tout horizon, et donnerait une dimension humaine et solidaire à la communauté européenne, qui ne peut plus se permettre d'être pour les citoyens qu'une zone de libre échange économique. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures gouvernementales envisageables afin de favoriser la création d'un parlement européen des enfants.

Texte de la réponse

La participation active de tous les citoyens européens au débat sur les questions européennes est plus que jamais essentielle et mérite dès lors d'être encouragée à tous les niveaux et à tous les âges. Cette action passe par une initiation à la construction européenne dans les écoles comme va le permettre le socle commun de connaissances, par les programmes favorisant la mobilité des étudiants (en particulier le programme Erasmus), ou encore par la mise en place d'enceintes de rencontre et de débat entre jeunes européens. Deux « parlements » de jeunes, diverses enceintes permettent d'ores et déjà de favoriser le débat entre les jeunes autour des thématiques européennes : il en va ainsi du Parlement européen des jeunes : fondée en 1987, cette association permet aux jeunes de seize à vingt-deux ans de toute l'Europe (et pas seulement de l'Union européenne) de s'exprimer sur le futur de leur continent. Trois sessions annuelles de neuf jours qui se réunissent dans un pays européen différent rassemblent de 250 à 300 lycéens et enseignants. Chaque session réunit les jeunes parlementaires au sein de commissions dont la dénomination est calquée sur celle des commissions techniques du Parlement européen, soulignant ainsi la proximité intellectuelle entre les deux enceintes, et dont les débats s'articulent autour de sujets d'actualité. Paris a accueilli le 23 mars dernier la 51e session du Parlement européen des jeunes. Ces manifestations sont parrainées par la Commission européenne et le Parlement européen. La réunion de Paris s'est quant à elle tenue sous le haut patronage du Président de la République, avec le soutien financier de ce ministère, qui verse chaque année une subvention au Parlement européen des jeunes ; plus récemment a été mis en place, à la faveur du quarantième anniversaire du Traité de l'Élysée, et élargi à la Pologne l'année suivante le Parlement franco-germano-polonais des jeunes : cette structure rassemble des jeunes issus de formations et d'horizons divers de ces trois pays et qui souhaitent débattre de questions liées à la construction européenne. Des structures aux objectifs plus larges offrent également des lieux d'échange pour les jeunes européens : les « semaines européennes de la jeunesse » mises en place par la Commission européenne : celles-ci ont été inaugurées par une première manifestation

du 29 septembre au 5 octobre 2003, puis l'expérience a été renouvelée au cours d'une seconde session du 5 au 11 décembre 2005 intitulée « les jeunes prennent la parole ». À ces deux occasions, les échanges se sont déroulés dans l'hémicycle du Parlement européen, leur conférant une visibilité et un poids démocratique importants ; le Forum européen de la jeunesse est une structure qui permet de faciliter les échanges entre les jeunes : structure en réseau établie par des organisations de jeunesse, le Forum est constitué de plus de quatre-vingt-dix conseils nationaux de jeunesse et d'organisations internationales non gouvernementales de jeunesse et rassemble des dizaines de millions de jeunes dans toute l'Europe. Parmi ses objectifs : offrir un espace de débats afin de renforcer la capacité d'action des jeunes et leur permettre de participer à la construction de l'Europe ; enfin, au titre des initiatives les plus récentes, on peut mentionner celle de la présidence autrichienne qui a organisé des rencontres de jeunes à Vienne (28 mars) et à Bad Ischl (29-30 mars). Ces rencontres ont rassemblé une centaine de délégués venus des vingt-cinq États membres de l'UE qui se sont notamment penchés sur la question du « futur de la jeunesse en Europe ». L'expérience acquise par les jeunes qui prennent part à ce type d'initiatives et de rencontres participe au rapprochement des peuples et à l'appropriation par les citoyens de la construction européenne : il convient par conséquent de les encourager et de les soutenir.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64627

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4727

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6786